



Séparation et garde d'enfant

Par **Noad34**, le **03/07/2018** à **01:11**

Bonjour,

Je suis marié avec mon épouse depuis maintenant 2 ans. Nous avons eu une fille à un mois du mariage puis une 2eme qu'elle m'a fait dans le dos 5 mois après la 1ere. J'assume mes filles je les aime et prend soin d'elle je suis un pap poule. Elle étant femme au foyer s'occupe de nos enfants et moi je travaille. Hier dans la journée une dispute a éclater car elle veut aller au maroc avec sa mere et les enfants. Sachant que je n'ai pas de congé pour aller avec elle. Une gifle est parti et elle a appeler la gendarmerie. Ils sont venu me chercher et j'ai passer la nuit en garde a vue. Elle a pris les filles et est aller chez sa mère qui habite a plus de 100km. J'ai rendez vous avec la déléguée du procureur dans 3 mois. En attendant les gendarmes mon dis de me faire discret et de ne pas avoir de contact avec elle.

Ma question est la suivante:

Pourrai-je voir mes filles? Est-il possible d'avoir leur garde en attendant mon rendez vous pour savoir ce qu'il en ai? Quel est la demarche a suivre dans ce cas? A-t-elle le droit de prendre mes filles et d'aller au maroc avec elle ?

Merci

Par **nihilscio**, le **03/07/2018** à **09:11**

Bonjour,

Tout sera décidé par le Juge aux Affaires Familiales.

Pour le moment, ne pas avoir de contact avec votre épouse implique n'avoir pas de contact avec vos enfants.

Vous pouvez toujours demander la garde de vos filles en attendant le rendez-vous avec la déléguée du procureur mais c'est parfaitement illusoire.

Rien n'interdit à votre épouse de se rendre à l'étranger avec ses filles.